

# Présentation

## Finalités de la formation

Le baccalauréat technologique série STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » permet l'acquisition d'une culture scientifique, technologique et humaniste, commune à l'ensemble des domaines couverts par l'enseignement agricole.

Cette série du baccalauréat technologique prépare à la poursuite d'études en lien, notamment, avec les métiers verts, professions dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement. Cette série technologique offre aussi la perspective d'études vers les domaines de l'agro-alimentaire et du service en milieu rural.

La poursuite d'études peut s'envisager en particulier en cycle supérieur court. Elle peut permettre de continuer les parcours en DUT, de préparer un brevet de technicien supérieur (BTS) ou un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

La poursuite d'études peut aussi s'effectuer en intégrant les classes préparatoires à l'enseignement supérieur agricole (classes préparatoires Technologie et Biologie), ou des écoles d'ingénieur.

## Défis sociétaux

L'ensemble de la formation contribue, par les mises en situation pédagogiques, par les questionnements induits et par les contenus abordés, à former les élèves au développement durable pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société dans les territoires.

La formation vise à rendre les élèves capables de mobiliser et de mettre en perspective des savoirs, des expériences vécues, par une prise en compte conjointe de la performance environnementale, de la performance sociale et de la performance économique dans les cinq domaines technologiques (aménagement, production, services, transformation, sciences et techniques des équipements) déclinables dans cette série du baccalauréat.

Cette démarche, en lien avec l'agro-écologie, permet de mettre en évidence la complexité des systèmes d'organisation, de production et de décision, dépassant ainsi une simple connaissance des modèles.

Les modules d'enseignements communs et les modules de spécialité contribuent ainsi à nourrir cette démarche en abordant notamment les liens entre les territoires et les sociétés, les nouveaux modes de production et de consommation des aliments, ou encore les innovations technologiques associées au numérique.

Les séquences pluridisciplinaires, les semaines de stages collectifs sont autant de séances pédagogiques favorisant la mise en situation des élèves en les impliquant dans une réflexion en lien avec des questions socialement vives.

## Les compétences à acquérir

La formation permet l'acquisition de compétences fondées sur :

- des connaissances et des pratiques scientifiques, technologiques, culturelles, économiques et sociales,
- la connaissance de deux langues étrangères,
- la maîtrise des techniques d'expression et de communication, dont celles liées à l'usage des technologies informatiques et multimédia (TIM),
- la capacité à analyser et à exercer une réflexion critique, à argumenter
- la capacité à organiser son travail et son temps.

Ces compétences contribuent, pour le titulaire du baccalauréat, à :

- raisonner son choix d'orientation,
- comprendre une société en mouvement et s'y intégrer en citoyen responsable,
- s'adapter aux changements technologiques, économiques, sociaux et environnementaux,
- participer à l'animation du territoire.

- -

Référentiel de diplôme

Diplôme : Baccalauréat technologique

Série : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

## Sécurité

La formation, dans son ensemble, doit intégrer les préoccupations de sécurité de manière transversale, en particulier pour la préparation au stage individuel. L'élève doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin de préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Une séquence de formation est organisée à cette fin dans le cadre du stage collectif « Éducation à la santé et au développement durable » pour une durée horaire équivalente à au moins dix heures. Il s'agit d'accompagner les élèves dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles ils peuvent être confrontés. (cf. dispositions de la note de service [DGER/SDPFE/2017-216 du 10 mars 2017](#) : Périodes de formation en milieu professionnel, stages et autres séquences en milieu professionnel des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

La question de la sécurité est obligatoirement contextualisée et traitée grâce aux enseignements disciplinaires .

## La capacité agricole

Le diplôme du baccalauréat technologique série STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » confère la capacité professionnelle agricole (CPA).

# Architecture de la formation

La formation se déroule sur deux années, dans les classes de première et de terminale technologique de la série. Elle comprend 1922 heures d'enseignements obligatoires répartis en 62 semaines (soit en moyenne 31 heures hebdomadaires sur le cycle), huit semaines de stage individuels et collectifs, et les heures de vie de classe. Les élèves peuvent suivre jusque deux enseignements optionnels.

Les enseignements obligatoires incluent des enseignements communs et des enseignements de spécialité organisés en modules de formation, l'accompagnement personnalisé et au choix de l'orientation, des activités pluridisciplinaires et les stages collectifs et individuels.

## Les modules d'enseignements communs

- C1 : Langue française, littératures et autres arts
- C2 : Langues et cultures étrangères<sup>1</sup>
- C3 : Pratiques physiques, sportives et artistiques
- C4 : Pratiques mathématiques et numériques
- C5 : Culture humaniste et citoyenneté

Les cinq modules des enseignements communs visent l'acquisition d'une culture humaniste et scientifique.

## Les modules d'enseignements de spécialité

- S1 : Gestion des ressources et de l'alimentation sur le cycle
- S2 : Territoires et sociétés en classe de première
- S3 : Technologie en classe de première
- S4 : Territoires et technologie en classe de terminale

L'enseignement technologique vise l'acquisition d'une culture scientifique et technologique. Il est réparti en quatre modules.

Les modules Technologie (S3) en première et Territoires et technologie (S4) en terminale se déclinent selon cinq domaines technologiques :

- Production,
- Aménagement,
- Transformation,
- Services,
- Agroéquipement.

Ces enseignements de spécialité permettent à chaque élève de s'initier au domaine technologique de son choix, en fonction du ou des domaines technologiques proposé(s) au sein de l'établissement.

Le ou les domaine(s) technologique(s) des modules S3 et S4 sont parties intégrantes de la structure pédagogique de toute formation préparant au baccalauréat technologique série STAV.

À ce titre, les domaines de chaque formation sont arrêtés annuellement par les autorités compétentes de l'État dans le cadre de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement agricole mentionnés aux articles L. 811-8 et L. 813-1 du code rural et de la pêche maritime.

## Les situations pluridisciplinaires

La pluridisciplinarité est mise en œuvre en lien avec les modules d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité. Les finalités et les thématiques de pluridisciplinarité sont présentées dans le référentiel de formation et doivent toutes être traitées. L'organisation est à l'initiative de l'équipe pédagogique. Le volume global horaire attribué aux enseignements pluridisciplinaires est de 155 heures.

## L'accompagnement personnalisé et au choix de l'orientation

L'accompagnement personnalisé est un temps de formation d'une durée hebdomadaire moyenne de deux heures, intégré à l'horaire des enseignements obligatoires de l'élève. Il s'organise autour d'activités distinctes du face-à-face disciplinaire. Il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée.

<sup>1</sup> A choisir parmi la liste suivante : allemand, anglais, espagnol, italien. Dans les collectivités d'outre mer de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française, l'enseignement obligatoire de la langue vivante 2 peut porter respectivement sur les langues mélanésiennes (aïe, drehu, nengone, païci) et sur le tahitien.

Il favorise, pour l'élève, l'acquisition de compétences propres à la série STAV du baccalauréat technologique, tout en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac. Il contribue ainsi à la préparation à l'enseignement supérieur.

La liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit permettre de répondre de manière diversifiée aux besoins des élèves. Au sein de l'établissement, l'accompagnement personnalisé doit être construit de façon cohérente avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles.

L'accompagnement personnalisé peut comprendre des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il s'appuie sur les technologies de l'informatique et du multimédia (TIM). Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires.

A l'initiative des équipes pédagogiques, les activités proposées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, incluent par exemple :

- **la construction d'un parcours de formation et d'orientation** réfléchi prenant appui sur le passeport orientation formation, l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur, la participation de représentants des différentes branches d'activité professionnelle, la découverte in situ des métiers, etc.
- **le travail sur les compétences de base** : compréhension du travail attendu et organisation personnelle pour y répondre, expression et communication écrites et orales, prise de notes, analyse et traitement d'une question, capacité à argumenter, réalisation d'un projet de médiation documentaire mettant en œuvre l'usage d'un système d'information documentaire relatif à la culture générale ou à la culture technologique, maîtrise et utilisation responsable des technologies de l'information et du multimédia, conception de supports de communication diversifiés, activités contribuant au renforcement de la culture générale (conférences), aide méthodologique à l'écrit comme à l'oral, en autonomie ou en groupe, etc.
- **les travaux interdisciplinaires** : thèmes de travail choisis par les élèves ou les professeurs ; projets individuels ou collectifs.
- **la construction d'une démarche de conduite d'un projet personnel**, de sa définition à sa réalisation concrète.

### L'heure de vie de classe

L'heure de vie de classe vise à permettre un dialogue permanent sur l'ensemble des sujets, entre les élèves de la classe et tous les membres de la communauté éducative scolaire. Elle est inscrite à l'emploi du temps des élèves à raison de 10 heures annuelles.

### Les stages individuels et collectifs

Au titre des enseignements obligatoires, la formation comprend des stages, d'une durée globale de huit semaines, dont six sont prises sur la scolarité, répartis en deux catégories :

- trois semaines de stages collectifs encadrés par l'équipe pédagogique,
- cinq semaines de stage individuel effectués en milieu professionnel, dont trois prises sur la scolarité.

Les stages font partie intégrante de la formation.

### Les enseignements optionnels

Chaque élève peut suivre deux enseignements optionnels au maximum, chacun ayant un horaire de trois heures hebdomadaires sur le cycle. Les enseignements optionnels possibles sont :

- Pratiques physiques et sportives,
- Hippologie et équitation,
- Pratiques sociales et culturelles,
- Pratiques professionnelles,
- Langue vivante C (étrangère<sup>2</sup>, régionale ou langue des signes française).

<sup>2</sup> A choisir parmi la liste suivante : allemand, anglais, espagnol, italien

# ARCHITECTURE DE FORMATION

## ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Les 1922 heures d'enseignement correspondent à 62 semaines complètes soit un volume hebdomadaire indicatif de 31 heures. Une partie de la formation repose sur des situations pluridisciplinaires.

MODULE	INTITULÉ DU MODULE	Horaire global
C1	Langue française, littératures et autres arts	108,5
C2	Langues et cultures étrangères <sup>1</sup>	217
C3	Pratiques physiques, sportives et artistiques	124
C4	Pratiques mathématiques et numériques	217
C5	Culture humaniste et citoyenneté	248
S1	<b>Gestion des ressources et de l'alimentation</b>	418,5
S2	<b>Territoires et sociétés</b>	77,5
S3	<b>Technologie</b>	93
S4	<b>Territoires et technologie</b>	139,5
	<b>Pluridisciplinarité</b>	155
	Accompagnement personnalisé	124
	Vie de classe	10

## STAGES COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

La formation est complétée par 8 semaines de stages dont 6 sont prises sur la scolarité.

Périodes de formation en milieu professionnel : en entreprises ou organismes professionnels	5 semaines
<b>Stages collectifs</b>	<b>3 semaines</b>
• Territoires	1 semaine
• Étude d'une activité dans un territoire (selon le domaine technologique choisi)	1 semaine
• Éducation à la santé et au développement durable	1 semaine

## ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 enseignements maximum au choix

<ul style="list-style-type: none"><li>Langue vivante C (étrangère ou régionale ou langue des signes française)</li><li>Pratiques physiques et sportives</li><li>Hippologie et équitation</li><li>Pratiques sociales et culturelles</li><li>Pratiques professionnelles</li></ul>	Horaire sur les 2 ans : Au moins 124 h sur le cycle pour 1 enseignement
---	--

## UNITÉ FACULTATIVE "ENGAGEMENT CITOYEN"

Elle permet aux apprenants inscrits au diplôme du baccalauréat technologique de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement.

## SECTIONS EUROPÉENNES

Les dispositifs « sections européennes » peuvent être proposées par les établissements selon la réglementation dédiée.

## SECTIONS SPORTIVES

Les dispositifs « sections sportives » peuvent être proposées par les établissements selon la réglementation dédiée.

--

Référentiel de diplôme

Diplôme : Baccalauréat technologique

Série : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

# Les stages individuels et collectifs

## **Stages individuels : périodes de formation en milieu professionnel**

Cinq semaines de stage individuel sont réalisées en entreprise ou en organisme professionnel. Assimilés à des périodes de formation en milieu professionnel, les stages permettent à l'élève :

- de participer à la mise en œuvre d'un processus technologique ;
- à définir

L'organisation des stages et le suivi des élèves sont réalisés dans le cadre des dispositions prévues par le ministère en charge de l'agriculture dans la [Note de service DGER/SDPFE/2017-216 du 10 mars 2017](#) : périodes de formation en milieu professionnel, stages et autres séquences en milieu professionnel des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

## **Stages collectifs**

Un potentiel de trois semaines de stage collectif (93 heures /élève) permet de compléter les enseignements modulaires.

Le stage collectif est une situation de formation permettant, en relation avec une réalité concrète, l'acquisition d'outils et de méthodes. Le stage constitue, avec les apports des modules, une démarche intégrée d'acquisition de compétences.

Ce potentiel est consacré :

- à un stage « Territoires » complémentaire des modules C5 « Culture humaniste et citoyenneté » et S2 « Territoires et Sociétés » ;
- à un stage « Étude d'une activité dans un territoire » complémentaire des modules S3 et S4 selon le domaine technologique choisi ;
- à un stage « Éducation à la santé et au développement durable ».

Chacun de ces stages peut être, à la convenance de l'équipe pédagogique, organisé sur une période bloquée ou, au contraire, être fractionné. Quel que soit le choix fait, chaque stage doit toutefois garder sa cohérence : c'est à cette condition que l'élève peut percevoir le lien entre les apports des modules et des disciplines et les activités réalisées sur un objet d'étude et un espace identifié.

**Il est de la responsabilité de l'équipe pédagogique de construire les projets de stage.**

## **Stage « Territoires »**

### **Thème général : identités et dynamiques des territoires**

**L'objectif général** : comprendre les dynamiques et les processus de développement en jeu sur un territoire donné, grâce à l'étude des interactions entre les acteurs et les ressources.

Ce stage est l'occasion d'étudier un territoire rural, la mise en place de ses identités et de ses dynamiques pour répondre aux questions ayant trait à la régulation, à la valorisation ou à la protection des ressources. Ces dernières étant de différentes natures : économiques, culturelles, patrimoniales, naturelles...ce stage offre une opportunité de s'interroger sur les impacts des activités humaines sur les territoires.

L'étude peut être conduite selon différents angles, au choix des équipes, relatifs à un des domaines suivants : alimentation, environnement, animation du territoire, développement économique, développement culturel.

Le choix du territoire, son périmètre, sa proximité de l'établissement sont laissés à l'initiative des équipes, qui veillent à déterminer un espace à forte identité afin que sa caractérisation soit plus aisée à opérer.

Ce stage est articulé avec le module S2 dont il constitue soit une entrée, soit un prolongement.

Il se déroule au cours de l'année de première. Il mobilise les enseignants du module S2 et du module C5 : les enseignants des sciences économiques sociales et de gestion (SESG) et les enseignants d'éducation socioculturelle (ESC) avec la contribution des enseignants d'histoire-géographie ou d'autres disciplines.

Il donne lieu à une production des élèves, individuelle ou collective et à une restitution orale associant dans la mesure du possible les acteurs du territoire.

### **Stage « Étude d'une activité dans un territoire »**

**Objectif général :** Étudier un cas concret d'activité et les particularités de sa mise en œuvre dans un cadre territorial singulier en lien avec les domaines technologiques abordés dans les modules S3 « Technologie » et S4 « Territoires et technologie ».

Ce stage permet d'analyser cette activité dans sa continuité et dans sa diversité. Il contribue à faire acquérir à l'élève une vision d'ensemble cohérente intégrant les apports des disciplines et les observations concrètes. Il doit aboutir à l'émergence d'éléments de diagnostic et de questions qui nourriront l'enseignement des modules.

Les enseignants s'attachent, durant le stage et lors de son exploitation collective, à doter les élèves d'outils et de méthodologies d'analyse.

### **Stage « Éducation à la santé et au développement durable »**

Ce stage d'une semaine ou son équivalent fractionné fait partie intégrante de la formation et vise l'éducation à la santé et au développement durable.

Il problématise des questions vives en relation avec le développement durable (alimentation responsable, système agricole durable, défi énergétique,...). Il s'appuie sur une démarche de projet et favorise les actions concrètes.

Le contenu de ce stage permet de construire des repères (outils théoriques, schémas explicatifs) pouvant être utilisés par les apprenants dans des situations du même type que celles choisies par l'équipe pédagogique en charge de la mise en œuvre de ce stage.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle et professionnelle.

Ce stage, par le biais de l'entrée santé, permet de faire le lien avec des contenus de modules traitant des questions d'alimentation, d'agriculture, de risque, de territoire, etc. Il s'articule avec les modules du référentiel de formation.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules technologiques et les périodes en milieu professionnel.

Quant au développement durable, il est pris en compte dans toutes ses composantes (environnementale, économique, sociale, culturelle et de gouvernance), dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités technologiques. Le stage collectif favorise la réflexion, la mise en cohérence et la réalisation d'actions concrètes en lien ou non avec le domaine technologique.

Les finalités du stage sont nombreuses : outre les aspects comportementaux, il permet un apport de savoirs informatifs et la construction de savoirs-outils (concepts, schémas,...) qui peuvent être notamment utiles au moment de la réalisation du dossier technologique.

Il peut également être une composante de la réflexion engagée dans le cadre du **Plan Enseigner à Produire Autrement et/ou** du projet d'établissement en lien avec des dynamiques territoriales dans lesquelles l'établissement est partie prenante.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre du stage collectif.

- -

Référentiel de diplôme

Diplôme : Baccalauréat technologique

Série : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

# MODULES D'ENSEIGNEMENTS COMMUN

## Module C1 Langue française, littératures et autres arts

### Objectif général du module

Mobiliser sa culture littéraire et artistique pour affirmer son sens critique et esthétique dans le monde d'aujourd'hui

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires
<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer les compétences langagières pour mieux lire, penser et communiquer</li><li>- Développer des compétences de compréhension et d'interprétation des textes et des œuvres</li><li>- Approfondir la maîtrise des genres et des formes de l'écrit</li><li>- Communiquer à l'oral dans des situations variées</li><li>- Construire et partager une culture littéraire et artistique</li></ul>	Français	108,5

## Module C2 Langues et cultures étrangères

### Objectif général du module

Communiquer en langue étrangère (LVA et LVB), oralement et par écrit, afin d'acquérir les bases d'une langue scientifique et technique dans les domaines qui structurent le baccalauréat technologique et développer une culture générale ouverte sur le monde.

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires
<ul style="list-style-type: none"><li>- Comprendre la langue orale</li><li>- S'exprimer à l'oral en continu</li><li>- S'exprimer à l'oral en interaction</li><li>- Comprendre la langue écrite</li><li>- S'exprimer par écrit</li></ul>	Langues vivantes	217

## Module C3 Pratiques Physiques Sportives et Artistiques

### Objectif général du module – À préciser

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires
<ul style="list-style-type: none"><li>-</li><li>-</li><li>-</li></ul>	Éducation physique et sportive	124

**Module C4**  
**Pratiques mathématiques et numériques**

**Objectif général du module**

Mobiliser des concepts et pratiques mathématiques et numériques adaptés au traitement de situations issues de domaines variés, notamment scientifiques et technologiques.

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires
- Mettre en œuvre, de façon raisonnée et citoyenne, les outils informatiques pour programmer, acquérir, traiter, représenter des données et communiquer des informations - Mobiliser des compétences mathématiques et des outils numériques pour résoudre des problèmes dans des champs d'application divers	Mathématiques	186
	Technologies de l'informatique et du multimédia	31

**Module C5**  
**Culture humaniste et citoyenneté**

**Objectif général du module – À préciser**

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires
- Construire une culture philosophique pour interroger les faits et les idées du monde contemporain et se situer dans les débats - S'exprimer, s'informer, se cultiver pour exercer pleinement sa citoyenneté - Mobiliser des connaissances et des méthodes historiques et géographiques pour comprendre et agir en tant que citoyen éclairé dans un monde complexe	Histoire-géographie	93
	Philosophie	62
	Éducation socioculturelle	62
	Éducation morale et civique	31

# MODULES D'ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

## Module S1 Gestion des ressources et de l'alimentation

### Objectif général du module

Appréhender la gestion des ressources et de l'alimentation humaine dans un contexte de durabilité

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires sur le cycle
<ul style="list-style-type: none"><li>- Caractériser les produits alimentaires et leurs relations avec les modes de production et leurs capacités à satisfaire les besoins humains</li><li>- Se représenter l'agroécosystème comme un système géré par l'homme dans lequel la mobilisation des ressources naturelles est un enjeu</li><li>- Analyser l'utilisation des ressources énergétiques dans une perspective de durabilité</li></ul>	Biologie-écologie	155
	Sciences et techniques de l'agronomie	108,5
	Sciences et techniques des équipements	15,5
	Physique-chimie	139,5

## Module S2 Territoires et sociétés

### Objectif général du module

Appréhender les enjeux culturels, sociaux et économiques des territoires

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires en première
<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les ressources et les acteurs du territoire</li><li>- Étudier les pratiques sociales et culturelles en lien avec le territoire</li><li>- Mettre en évidence la construction des dynamiques et identités sociales et culturelles propres à un territoire</li></ul>	Sciences économiques, sociales et de gestion	46,5
	Éducation socioculturelle	31

**Module S3  
Technologie**

*Le module S3 est décliné en classe de première selon les cinq domaines technologiques*

**Objectif général du module**

Analyser des choix techniques représentatifs du domaine technologique

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires en première
- Mettre en évidence la diversité des activités ou pratiques du domaine - Identifier la diversité des réponses techniques en lien avec le contexte - Mettre en évidence les logiques et les déterminants de choix techniques	Sciences et techniques du domaine technologique	93

Domaine technologique	Discipline(s)	Horaires en première
<b>Services</b>	SESG/Gestion commerciale SESG/Économie sociale et familiale Éducation socioculturelle Sciences et techniques professionnelles	46,5 31 7,75 7,75
<b>Transformation</b>	Génie alimentaire Génie industriel Biochimie microbiologie Physique-chimie SESG/Gestion d'entreprise Sciences et techniques professionnelles	31 15,5 15,5 15,5 7,75 7,75
<b>Agroéquipements</b>	Physique-chimie Sciences et techniques des équipements Sciences et techniques agronomiques SESG Sciences et techniques professionnelles	15,5 46,5 15,5 7,75 7,75
<b>Production</b>	Agronomie Zootechnie Sciences et techniques des équipements SESG Sciences et techniques professionnelles	31 31 15,5 7,75 7,75
<b>Aménagement</b>	Sciences et techniques de l'aménagement Sciences et techniques des équipements SESG Sciences et techniques professionnelles	62 15,5 7,75 7,75

**Module S4**  
**Territoires et technologie**

*Le module S3 est décliné en classe de terminale selon les cinq domaines technologiques*

**Objectif général du module**

Analyser un processus spécifique au domaine dans un territoire

Objectifs du module	Discipline(s)	Horaires en terminale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer la place et la régulation des activités dans le territoire</li> <li>- Identifier dans un territoire les interactions entre processus et contexte</li> <li>- Mettre en évidence les logiques et les déterminants de choix socio-techniques</li> </ul>	Sciences et techniques du domaine technologique	93
	Sciences économiques, sociales et de gestion	46,5

Domaine technologique	Discipline(s)	Horaires en première
<b>Services</b>	SESG/Gestion d'entreprise	46,5
	SESG/Gestion commerciale	46,5
	SESG/Économie sociale et familiale	31
	Éducation socioculturelle	7,75
	Sciences et techniques professionnelles	7,75
<b>Transformation</b>	Génie alimentaire	31
	Génie industriel	15,5
	Biochimie microbiologie	15,5
	Physique-chimie	15,5
	SESG/Gestion d'entreprise	54,25
	Sciences et techniques professionnelles	7,75
<b>Agroéquipements</b>	Physique-chimie	15,5
	Sciences et techniques des équipements	46,5
	Sciences et techniques agronomiques	15,5
	SESG	54,25
	Sciences et techniques professionnelles	7,75
<b>Production</b>	Agronomie	31
	Zootchnie	31
	Sciences et techniques des équipements	15,5
	SESG	54,25
	Sciences et techniques professionnelles	7,75
<b>Aménagement</b>	Sciences et techniques de l'aménagement	62
	Sciences et techniques des équipements	15,5
	SESG	54,25
	Sciences et techniques professionnelles	7,75

**Activités pluridisciplinaires :**

155 heures sont affectées à la pluridisciplinarité sur le cycle

Finalités	Thématiques	Module associé	Volume horaire minimum
<b>Les enjeux liés... – À préciser</b>	Gestion des ressources naturelles et de l'alimentation dans la société occidentale contemporaine	C5 S1 S2	30h
Il s'agit d'amener les élèves à identifier un choix dans une activité donnée, à le resituer dans un moment et un contexte et à repérer des solutions alternatives.	Choix technique, contexte, décision	S3	15h
Il s'agit d'amener les élèves à mettre en évidence comment les processus techniques soulèvent des questions sociétales et/ou environnementales, et inversement, comment des questions sociétales et/ou environnementales conduisent à des remises en cause, voire à des évolutions des processus techniques.	Activité ou processus techniques et enjeux sociétaux	S4 S1 S2	15h
Il s'agit d'amener les élèves à appréhender les processus de fonctionnement des sols pour mieux les valoriser et les préserver.	Chimie et sol	S1	15h
Il s'agit d'amener les élèves à appréhender les enjeux de la transition numérique à l'heure où les technologies digitales impactent la vie sociale et/ou professionnelle	Pratiques sociales et professionnelles du numérique	C4 C5 S1 S4	15h
Réaliser la chaîne énergétique d'un équipement professionnel pour appréhender la consommation d'énergie et l'optimiser dans une perspective de durabilité.	Chaîne énergétique d'un équipement professionnel	S1 S4	15h
Découvrir et analyser les étapes de la transformation alimentaire et du contrôle de la qualité par l'intermédiaire d'une fabrication de produit	De la matière au produit fini	S1	15h
A définir par l'équipe pédagogique	A définir par l'équipe pédagogique	A définir par l'équipe pédagogique	15h

## Liste, nature, durée et coefficient des épreuves de l'examen de la série STAV du baccalauréat technologique

### CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE

ÉPREUVES DU PREMIER GROUPE			
ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES			
	Nature	Durée	Coefficient
C1 Français	Écrite (1)	3h	5
	Orale (1)	0h20	5
C5.1 Philosophie	Écrite	3h	4
S1.1 Gestion des ressources et de l'alimentation	Écrite	2h	16
S4 Territoires et technologie	Écrit	3h	16
Épreuve orale terminale	Oral	0h20	14
ÉPREUVES DU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION			
C2.1 Langue vivante A	CCF	0h20	-
C2.2 Langue vivante B	CCF	0h20	
C3 Éducation physique et sportive	CCF	-	
C4 Mathématiques TIM	CCF	2h15	
		1h30	
C5.2 Histoire géographique	CCF	2h	
C5.3 Éducation socio-culturelle	CCF	0h30 maximum	
S1.2 Physique-chimie	CCF	2h	
S2 Territoires et sociétés	CCF	2h30	
S3 Technologie	CCF	3h	
CONTRÔLE CONTINU BULLETIN			
Note bulletin	-	-	-
ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE (2)			

(1) épreuve anticipée

(2) proposées aux candidats ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 aux épreuves du premier groupe. Les épreuves du deuxième groupe ne portent que sur les épreuves ponctuelles terminales écrites.

**AUTRES CANDIDATS (hors CCF)**

<b>ÉPREUVES DU PREMIER GROUPE</b>			
<b>ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES</b>			
	Nature	Durée	Coefficient
C1 Français	Écrite (1) Orale (1)	3h	
C2.1 Langue vivante A C2.2 Langue vivante B	Orale Orale	0h20 0h20	
C3 Éducation physique et sportive	Pratique	-	
C4 Mathématiques/TIM	Écrite	2 h	
C5.1 Philosophie	Écrite	3h	
C5.2 Histoire géographie C5.3 Éducation socio-culturelle	Écrite	2h	
S1.1 Gestion des ressources et de l'alimentation	Écrite	2h	
S1.2 Physique-chimie	Écrite	<i>À préciser</i>	
S2 Territoires et sociétés	Écrite	<i>À préciser</i>	
S4 Territoires et technologie	Écrite	3h	
Épreuve orale terminale	Orale		
<b>ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE (2) – À préciser</b>			

(1) épreuve anticipée

(2) proposées aux candidats ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 aux épreuves du premier groupe

## **Epreuve C1 : langue française, littératures et autres arts**

**Elle est affectée du coefficient 10.**

**Elle se compose :**

- **d'une épreuve ponctuelle terminale (EPT) orale anticipée de 20 minutes (30 minutes de préparation, 20 minutes d'interrogation) affectée du coefficient 5**
- **d'une EPT écrite anticipée de 3 heures affectée du coefficient 5**

### **1. EPT orale anticipée**

#### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et d'évaluer les capacités suivantes développées dans le cadre du module C1 :

- communiquer dans une situation orale définie,
- s'appropriier le sens et les enjeux des textes et des œuvres,
- mettre en relation l'œuvre et le texte littéraire avec d'autres modes d'expression artistiques,
- formuler une appréciation critique et/ou une émotion esthétique.

L'EPT orale anticipée prend appui sur un texte littéraire étudié au cours de l'année et sur un carnet de lectures, d'activités artistiques et culturelles proposé par le candidat.

#### L'épreuve comporte deux parties :

- un exposé d'une durée de 10 minutes qui vérifie les capacités à s'exprimer à l'oral et à mettre en œuvre un développement argumenté au service d'une interprétation.
- un entretien d'une durée de 10 minutes qui vérifie les capacités à dialoguer avec le jury et à mettre en œuvre des critères d'analyse et d'appréciation des différents modes d'expression artistiques.

Durée totale de l'épreuve : 50 minutes dont 30 minutes de préparation.

#### Modalités d'évaluation

Elle est réalisée par un professeur de français, à l'aide d'une grille nationale d'évaluation.

Le carnet de lectures, d'activités artistiques et culturelles ne sera pas conservé par le candidat durant le temps de préparation.

Le barème général est le suivant :

- exposé : 10 points
- entretien : 10 points

## **2. EPT écrite anticipée**

### **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et d'évaluer les capacités suivantes développées dans le cadre du module C1 :

- lire, interpréter et confronter des textes littéraires
- mobiliser une culture littéraire et artistique au service de l'analyse et de l'expression
- développer une argumentation cohérente et nuancée
- exercer de manière raisonnée sa faculté d'invention
- s'exprimer correctement à l'écrit

L'épreuve prend appui sur un corpus de trois textes littéraires.

Le sujet comporte deux parties : l'une vérifie les capacités de lecture et d'analyse, l'autre vérifie les capacités d'argumentation.

Dans la première partie, le candidat doit répondre à deux questions :

- l'une portant sur la confrontation du sens et des enjeux des textes
- l'autre interrogeant sur un axe de lecture de l'un de ces textes.

Dans la seconde partie, le candidat choisit entre deux sujets :

- un essai argumentatif en relation avec le corpus
- une écriture d'invention à visée argumentative

L'écriture d'invention s'inscrit dans une situation de communication définie par l'énoncé et peut prendre des formes variées : lettre, lettre ouverte, discours oratoire, dialogue inséré dans le récit ou dialogue théâtral, monologue délibératif. Pour chaque sujet d'invention sont précisés une consigne de longueur et le statut de l'émetteur.

Pour développer son argumentation (qu'il s'agisse de l'essai ou de l'écriture d'invention), le candidat s'appuie sur le corpus, sur des textes étudiés en classe ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelle.

**Durée totale de l'épreuve : 3 heures**

### **Modalités d'évaluation**

Elle est réalisée par un professeur de français, à l'aide d'une grille nationale d'évaluation et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

Le barème général est le suivant :

- lire et analyser les textes littéraires : 8 points
- développer une argumentation cohérente : 8 points
- s'exprimer correctement à l'écrit : 4 points (pour l'ensemble de la copie)

## Présentation du Grand oral

**Une épreuve obligatoire orale terminale de vingt minutes** préparée pendant le cycle terminal.

**Coefficient 14**

Elle porte sur un **projet adossé** aux enseignements de spécialité suivis par le candidat.

L'épreuve a lieu en fin de la classe de terminale.

### **Objectif de l'épreuve :**

A partir de l'expérience acquise dans son parcours de formation et de son intérêt personnel, le candidat questionne dans ses enjeux sociotechniques et éthiques un sujet de son choix adossé aux enseignements de spécialité et argumente son point de vue dans un exposé suivi d'un entretien avec un jury.

### **Examineurs**

Oral qui est composé par un enseignant des enseignements communs et par un enseignant des enseignements de spécialité, en excluant l'association ESC/ESC.

Le jury se place en posture d'entretien d'explicitation